



Commune de L'ISLE-SUR-LE-DOUBS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Lancement et ouverture d'enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de L'Isle sur le Doubs

Par arrêté n°2021-04 du 8 février 2021, le Maire de L'Isle-Sur-Le-Doubs a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de L'Isle-Sur-Le-Doubs.

À cet effet, Monsieur René BAILLY, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics d'Etat en retraite, a été désigné par le Tribunal Administratif de Besançon comme commissaire enquêteur.

Cette enquête est régie par le code de l'environnement et plus particulièrement les articles L123-3 et suivants ainsi que R123-2 et suivants. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, conformément à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bourgogne Franche Comté n° 2019DKBFC154 du 11 décembre 2019.

L'enquête se déroulera à la mairie de L'Isle sur le Doubs, siège de l'enquête, pendant **31 jours** consécutifs, **du lundi 1er mars 2021 à partir de 8 h 00 au mercredi 31 mars 2021 jusqu'à 17 h 30**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie à savoir les :

- lundi – mercredi – jeudi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30
- mardi matin de 8 H 00 à 12 H 00
- vendredi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 30

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de L'Isle sur le Doubs aux jours et horaires suivants :

- **LUNDI 1^{ER} MARS 2021 de 14 H 30 à 17 H 30**
- **SAMEDI 13 MARS 2021 de 9 H 00 à 12 H 00**
- **MERCREDI 31 MARS 2021 de 14 H 30 à 17 H 30**

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté **du lundi 1er mars 2021 au mercredi 31 mars 2021 inclus** :

- En mairie de L'Isle-Sur-Le-Doubs, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le site internet de L'Isle-Sur-Le-Doubs : www.islesurledoubs.fr rubrique MAIRIE/PLU entre ces mêmes dates et jusqu'au dernier jour de l'enquête à l'heure de fermeture de la Mairie ;
- Sur un poste informatique dédié en mairie, pendant les jours habituels d'ouverture de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00 (sauf mardi après-midi)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse de la mairie de L'Isle sur le Doubs. Elles devront être reçues durant l'enquête et au plus tard le dernier jour de l'enquête, heure de fermeture de la Mairie :

- Soit par voie postale en Mairie de L'Isle sur le Doubs ; Place François Mitterrand, 25250 L'Isle-sur-le-Doubs
- Soit par le registre dématérialisé : le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique et transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête soit du lundi 1^{er} mars 2021 à partir de 8 h 00 au mercredi 31 mars 2021 jusqu'à 17 h 30 inclus sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2345>

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2345@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultable à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2345>

Seules les observations réceptionnées pendant la durée de l'enquête publique seront prises en considération

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de L'Isle-Sur-Le-Doubs et à la Préfecture, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune, et sur le site internet de la Commune de L'Isle-Sur-Le-Doubs www.islesurledoubs.fr rubrique MAIRIE/PLU et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de L'Isle-Sur-Le-Doubs pourra décider d'approuver la révision générale du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations, notamment celles relatives à l'environnement, peuvent être demandées, est M. Alain ROTH, Maire, joignable en Mairie au 03 .81. 99. 37.80.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire de L'Isle-Sur-Le-Doubs dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Maire,
Alain ROTH.